

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 16 FEVRIER 2022

Le seize février deux mille vingt-deux , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 8/2/22 , se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Claude BRUYAS, Thierry VIRISSEL, Laurent BLAISE
Soit douze membres présents sur quinze en exercice.

**BUDGET COMMUNAL 2022
OUVERTURE DE CREDITS**

Mr le Maire explique à l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, permet au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget, afin de pouvoir régler des factures.

Dans l'attente du vote du budget communal 2022 il est nécessaire d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

-	Compte 2183	nouveau site internet	2 000 €
-	Compte 2188	achat chauffe-plat cantine	2 000 €
-	Compte 2188	achat autolaveuse	4 000 €
-	Compte 2188	achat décorations de Noël	1 500 €
-	Compte 21578	achat de panneaux	1 500 €
-	Compte 2313	aménagement terrain la Gachet	3 500 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir les crédits ci-dessus décrits

PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE VALFLEURY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur CPA.

Fort de quatre expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2021 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2022, 2023 et 2024 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
 - Le pilotage et le management des ressources
 - Les interventions techniques
 - Les services à la population
- ➔ Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- ➔ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

Un axe transversal lié à la transition écologique afin de permettre l'intégration de l'aspect développement durable aux pratiques des agents a été intégré au plan de formation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

1. d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - intégration et professionnalisation,
 - perfectionnement,
 - préparation aux concours et examens professionnels,
3. de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA). La présente délibération est complétée par celle du 24/11/2021 concernant le Compte Personnel de Formation (CPF)
4. d'approuver le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

**ADHESION A LA PLATEFORME D INSTRUCTION
ET A L OUTIL DE DEMATERIALISATION
PROPOSES PAR ST ETIENNE METROPOLE**

Mr le Maire rappelle que les autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations de travaux, etc) sont instruites actuellement par St Etienne Métropole.

A l'occasion de l'obligation de dématérialisation des ADS, St Etienne Métropole propose :

- un outil informatique comprenant :
- une mise à disposition du logiciel et son paramétrage sur le matériel informatique communal
- un accès au GNAU (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme)
- la création des modèles des pièces écrites pour chaque commune
- la formation d'élus et agents municipaux
- la maintenance, les mises à jour du logiciel et l'hébergement des données
- l'appui technique et le conseil des utilisateurs.

L'accès à cet outil coûterait 200 €/an (communes de moins de 1 000 habitants). Une convention de 8 ans doit être signée avec St Etienne Métropole.

- une offre de service d'instruction des ADS comprenant 3 niveaux :
- niveau 1 : la commune transmet à SEM toutes les ADS
- niveau 2 : la commune transmet à SEM toutes les ADS sauf les Déclarations Préalables de travaux (ces dernières pourront être transmises ponctuellement mais seront facturées au coût réel)
- niveau 3 : adhésion de sécurité : la commune ne transmet rien mais peut bénéficier d'instructions de dossiers qui seront facturés au coût réel.

Les coûts d'instruction sont les suivants :

- permis de construire	300 €
- Déclaration préalable de travaux	250 €
- Certificat d'urbanisme B	120 €
- Permis d'aménager	360 €
- Autorisation de travaux d'accessibilité	200 €

Les niveaux 1 et 2 permettent aux petites communes de bénéficier d'une gratuité équivalente à l'instruction de 10 permis de construire ainsi que de la gratuite des permis modificatifs.

Pour bénéficier de ces services, une convention de 3 ans doit être signée avec St Etienne Métropole.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- souhaitent la mise à disposition de l'outil informatique présenté ci-dessus
- souhaitent l'adhésion à la plate-forme d'instruction des ADS avec le niveau 1
- autorisent Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**GRATUITE EXCEPTIONNELLE DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
POUR LES ASSOCIATIONS
DURANT L ANNEE 2022**

Mr le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, les associations n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles durant les deux dernières années. Cela a eu pour conséquence de diminuer leurs ressources.

Par ailleurs, prochainement, elles vont encore être empêchées d'organiser des manifestations en raison des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Celle-ci va être fermée de septembre 2022 à l'été 2023. Là encore, les rentrées d'argent des associations vont en pâtir.

Il est donc proposé une gratuité exceptionnelle de location de la salle polyvalente pour les associations de Valfleury pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décident de mettre gratuitement à disposition des associations de Valfleury la salle polyvalente, durant l'année 2022.

ECOLE

- La classe des petits a été fermée pendant une semaine à cause des cas de Covid

COMMUNICATION – CULTURE

- Le site internet de la commune a connu du 1/12/21 au 30/11/21 (données concernant seulement les personnes qui acceptent les cookies) :

- 2 966 utilisateurs
- 3 915 sessions
- 10 716 pages vues.

Les utilisateurs ne sont pas seulement français, ils sont aussi anglais, chinois, etc

- La commission communication va travailler à l'élaboration du nouveau site internet
- L'Echoflachure du 1^{er} trimestre va être distribué le 12 mars prochain. Un flyer sur les incivilités sera distribué en même temps

VOIRIE

- 8 sacs de sel de déneigement ont été achetés
- L'abattage du gros peuplier entre le Vernay et la Sibertièrre a été réalisé
- Afin de drainer l'eau qui s'écoule de la propriété de Mr Chabrol, une tranchée va être réalisée
- Le programme voirie 2022 comprendra les travaux suivants :

# parking route des Plantées	3 250 € HT
# création d'une voirie aux Plantées	13 000 € HT
# réfection de l'enrobé au Mont	6 700 € HT
# réfection de la traversée du Vernay	13 000 € HT.
- Projet de modification de l'entrée du bourg avec St Etienne Métropole : le comptage des véhicules est en cours et les relevés topographiques vont être faits

BATIMENTS

- Rénovation de la salle polyvalente : l'architecte est en train d'élaborer l'Avant Projet Définitif. De petites modifications sur les placards sont prévues. Un chiffrage pour désimperméabiliser le parking a été réalisé qui pourrait permettre d'obtenir des subventions spécifiques auprès de St Etienne Métropole. Le remplacement du carrelage par un revêtement en plastique plus résistant est à l'étude. La percée d'une fenêtre sur le mur situé au-dessus de la médiathèque a été refusée par l'acousticien car cela apporterait des nuisances sonores au voisinage.

DIVERS

- Les organisateurs de la course SaintéLyon remercient la commune pour l'organisation de la course le 28 novembre dernier

- **Le Grand Prix Cycliste de St Etienne** passera sur la commune de Valfleury (uniquement au Col de la Gachet) le 26 mars 2022 entre 15h26 et 15h42

- **Interventions des gendarmes** durant l'année 2021 :

26 interventions dont 2 pour violences familiales, 4 accidents de circulation routière et 4 tapages

7 actes de délinquance dont 3 cambriolages et 4 vols liés aux véhicules

1 infraction à la sécurité routière

1 accident corporel

25 h de prévention

424 heures de présence de gendarmerie

- **Vidéosurveillance** : un point technique a été fait avec la société. La demande de visionnage de la voie publique a été envoyée à la Préfecture

- **Didier Daurat**, adjoint technique, souhaite quitter son emploi, pour des raisons de salaires. Une offre d'emploi va donc être diffusée prochainement

- **Agence Postale Communale** : bilan de l'année 2021

Chiffre d'affaires réalisé : 6 405 € pour 4 889 € attendus, soit un taux de réalisation de 131 %

Qualité de suivi des objets : 98 %

- **La distribution des sacs de déchets**, noirs et jaunes, sera faite par St Etienne Métropole entre le 21 et le 25 mars 2022

- **Un suivi du balisage** des sentiers de randonnées serait souhaitable

- **La commune va postuler** afin d'accueillir un spectacle dans le cadre des Z'estivales cet été. La participation communale s'élèverait à 210 €

- **Une déclaration préalable de travaux a été déposée** pour l'implantation d'une antenne de téléphonie 3G, 4G et 5G au Rey. Des riverains s'inquiètent des ondes émises. Au niveau de l'instruction du dossier, des pièces complémentaires ont été demandées ; elles sont en cours d'étude au niveau du service instructeur. L'installateur a informé la mairie, oralement, que l'antenne 5G ne serait pas activée car elle a un rayon d'action peu élevé, ce qui n'est pas intéressant à la campagne. Un dossier d'information en disponible en mairie

- **Le carnaval**, organisé par MJ&Co aura lieu mardi 1^{er} mars 2022. Les employés vont préparer le feu

- **La commune souhaite participer à la semaine du développement durable** par une action d'une demi-journée dont le thème reste à définir